



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Modernisation de la collecte sélective municipale : Le FCQGED favorable à l'instauration d'une responsabilisation élargie pour les producteurs

Pour diffusion immédiate. Montréal, 11 février 2020 : Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) est favorable à l'instauration d'une responsabilisation élargie des producteurs (REP) de contenants, d'imprimés et d'emballages que l'on retrouve dans notre bac de récupération. Cette REP dont le FCQGED fait la promotion depuis sa création en 1991, est une des pierres angulaires d'une gestion écologique des déchets.

Avec cette réforme, ce sont ceux qu'on appelle les producteurs qui seront responsables de l'atteinte des objectifs de récupération et de recyclage fixés par le gouvernement et non plus les municipalités. « C'est tout à fait logique, car les municipalités n'ont pas le contrôle sur les produits qui sont mis en marché, tant sur le point de vue des quantités que de la composition même de ces produits », mentionne Denis Blaquière, président de l'organisme. « Cette responsabilisation devrait inciter les producteurs à mettre sur les marchés des produits, nécessaires, recyclables et répondant véritablement aux besoins de nos recycleurs afin d'ajouter une valeur ajoutée le plus localement possible », poursuit-il.

Toutefois, le succès d'une telle réforme dépend largement de son application et de son cadre réglementaire qui ne sera connu qu'à l'automne 2022. « Il serait plus que pertinent qu'en plus du nouvel organisme agréé pour mettre en place et gérer ce nouveau système, qu'il y ait un comité de vigilance multipartite indépendant qui soit créé », précise Priscilla Gareau, vice-présidente de l'organisme. « Ce comité pourrait notamment s'assurer de la traçabilité des matières récupérées ou de la poursuite des objectifs de recyclage et non uniquement de récupération, notamment. Cela redonnerait également confiance à la population », poursuit-elle.

- 30 -

Source : M. Karel Ménard (FCQGED) : (514) 396-2686 poste 701 ; portable (514) 647-3438